



Commune
de
MAZAMET

Envoyé en préfecture le 24/09/2024

Reçu en préfecture le 24/09/2024

Publié le 25/09/2024

ID : 081-218101632-20240917-2024_DEL85-DE



Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Séance du 17 SEPTEMBRE 2024

2024 / 04 / 15

Le Conseil Municipal, convoqué par Monsieur le Maire, s'est réuni dans le lieu ordinaire des séances au nombre prescrit par la Loi, sous la présidence de Monsieur Olivier FABRE, Maire.

Conseillers Municipaux

EN EXERCICE	: 33
PRESENTS	: 23
REPRESENTES	: 10
ABSENT	: 00
VOTANTS	: 33

Date de Convocation : *Mardi 10 Septembre 2024*

Date d’Affichage : *Mardi 10 Septembre 2024*

Secrétaire de Séance : *Alexandre CÈNES*

Etaient présents :

FABRE Olivier, ROUQUETTE Françoise, MAUREL Agnès, PÉNÉLA Wilfried, ALBERT Corine, ASSÉMAT Christophe, LOUP Karine, BANCAL Philippe, BARENS Janine, ROQUES Christine, GORIN Serge, BERBESSOU Michel, MONNIER Laurent, ARMERO Séverine, ESTRABAUD Josiane, PUECH Benoît, CÈNES Alexandre, CAUQUIL Fabrice, BRIANT Jean-Michel, MARTY-MARINONE Evelyne, IOUALALEN Valentin, ESTRABAUD Guy, CARAGUEL Fabienne,

Etaient absents représentés :

AMALRIC André par BARENS Janine
KERBORIOU-GUIRAUD Marie-José par LOUP Karine
CHABBERT Cécile par FABRE Olivier
MARTIN Michel par ROUQUETTE Françoise
LAFONT Stéphanie par MAUREL Agnès
ASSÉMAT AUGUSTO Clothilde par ALBERT Corine
ORIVÈS Elizabeth par ROQUES Cathy
CASTAGNÉ Chantal par BANCAL Philippe
BORIES Pascale par ASSÉMAT Christophe
CÈNES Frédéric par PÉNÉLA Wilfried

OBJET : Convention privative du domaine public avec la Société Infracos pour l’implantation d’une station radioélectrique dans le Grand temple – Boulevard de Lattre de Tassigny

Le Conseil Municipal,

VU les délibérations du 15 Décembre 2009 et du 18 Décembre 2014 approuvant la signature d’une convention avec la Société Française du

Radiotéléphone (SFR) en vue de l'implantation de dispositifs d'antennes et d'équipements techniques à l'intérieur du clocher du Grand Temple, situé Boulevard de Lattre de Tassigny section AH n°157 ;

VU le courrier du 20 Février 2015 de la Société SFR sollicitant le transfert de la convention à la Société Infracos, à compter du 1^{er} Mars 2015 ;

CONSIDERANT qu'il est proposé au Conseil Municipal d'actualiser la convention d'occupation avec la Société Infracos ;

CONSIDERANT qu'il est prévu de réviser notamment le montant de la redevance annuelle d'occupation fixé à 6 038 €uros nets ; celle-ci est indexée de 2 % chaque année à compter de la date d'anniversaire de la convention ;

CONSIDERANT que la convention est conclue pour une durée de 12 ans, au-delà de ce terme elle sera prorogée par périodes successives de 12 ans sauf résiliation par l'une ou l'autre des parties ;

CONSIDERANT que cette affaire a été présentée au cours de la Commission Municipale « *Aménagement de l'espace, cadre de vie, travaux, habitat, urbanisme, foncier, ruralité, environnement* » du Mercredi 11 Septembre 2024 ;

DECIDE, après en avoir délibéré,

- d'approuver la convention d'occupation privative du domaine public de la Commune ci-après annexée et d'autoriser M. le Maire à la signer ainsi que tout document relatif à cette affaire.

La délibération est adoptée à l'unanimité

Pour extrait conforme,
Le Secrétaire de séance,



Alexandre CÈNES



Le Maire,



Olivier FABRE

*Acte télétransmis en Sous-Préfecture
Et certifié exécutoire le*

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou de sa publication.